



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 95/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 56

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 63

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain, PALISSE Patrick, PARADIS Gislaïne, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Renouvellement du Conseil de développement

Vu l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions de création des conseils de développement ;

Vu la délibération n° 72/2021 du 5 juillet 2021, décidant de créer un Conseil de développement ;

Considérant qu'il s'agit d'une instance consultative indépendante, qui émet des avis, évalue et formule des propositions sur les politiques publiques communautaires ainsi que sur toute question relative au développement du territoire ;

Considérant que le Conseil de développement doit être consulté sur :

- ✓ l'élaboration du projet de territoire
- ✓ les documents de prospective et de planification résultant de ce projet,
- ✓ la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI.

Considérant que le Conseil de développement peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative au périmètre de l'EPCI, et que cet avis est facultatif ;

Considérant que l'ensemble des avis et des contributions du Conseil de développement ont vocation à alimenter la réflexion des élus préalablement à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement du Conseil de développement ;
- d'approuver la composition du Conseil de développement comme suit :
 - 60 membres :
 - Respectant la règle de parité,
 - Représentant au mieux la diversité de la société (générations, catégories socio professionnelles, ...),
 - Provenant de milieux variés (économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux ou associatifs),
 - Représentant la diversité géographique du territoire de l'Agglomération.
- de désigner Benjamin ROCA comme élu référent en charges des relations avec le Conseil de développement.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1^{er} juin 2026.

Le Secrétaire de Séance
Benoit TRICHOT



Le Président
Christophe SERBE

